

SEANCE DU JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le trois septembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents 12 : MM. MARTIAL Claude, DE OLIVEIRA Katia, LEROUX Bruno, GUEVARA Marie-Claire, MAÏSTRE Jean-Pierre, RIPPE Jean-Marie, GUIGNARD Didier, GALLEGRO Fabien, MAROC Agnès, LABORDE Florence, BILLAUDEL Virginie, RAIGNER Magali.

Etaient absents excusés 3 : Mme BROSSARD Valérie, M. RAUD Aurélien qui a donné pouvoir à M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain qui a donné pouvoir à M. LEROUX Bruno

Secrétaire de séance : Mme DE OLIVEIRA Katia a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT).

I. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENTS

1) Voirie

- M. Jean-Marie RIPPE informe les conseillers de l'avancement des différents travaux de voirie en cours.
- M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission voirie propose d'installer 2 radars pédagogiques - route de Clion - afin de faire ralentir les véhicules pour la sécurité des riverains. Le conseil retient le devis du Syndicat Départemental de la Voirie pour un montant de 6 700,08 € TTC et sollicite 1 aide financière auprès du Conseil Départemental.
- M. Le Maire énumère les subventions attendues :
 - o Fonds amendes de Police, 40 % :
 - Trottoirs : 5 980 € pour un coût de travaux de 14 950 € HT
 - Abribus : 1 328 € pour un coût de travaux de 3 320 € HT
 - Radars : 2 233.36 € pour un coût de travaux de 5 583.40 € HT
 - o Fonds de mutations PATA : Montant non communiqué, pour un coût de travaux de 10 000.27€ HT
- M. Le Maire indique que l'effacement des réseaux commandé en 2018 n'est toujours réalisé Chez Chaudet. L'entreprise en charge de ce dossier a beaucoup de retard.

2) Bâtiments (Façade de la mairie)

- Avancement des travaux :

La façade Sud-Ouest est terminée, le pignon Est quant à lui sera terminé fin de semaine 37. L'échafaudage est actuellement repositionné sur la façade Nord.
- Le grand portail à l'arrière de la mairie doit être rénové, devis : 5 361 € HT.
- Afin de définir l'illumination, une démonstration sera réalisée prochainement.

3) DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Pour les 5 citernes prévues, nous avons obtenu une subvention de la DETR de 63 210.29 € soit 60 % du coût total HT de 105 350.49 €, terrassement compris.

III. BORNE COLLECTE MOBILES USAGES

Le conseil acte l'adhésion au réseau de collecte de l'AM 17 / Orange afin d'équiper la mairie d'une boîte de recyclage pour les téléphones portables usagés.

IV. LOTISSEMENT

Le Permis d'Aménager Modificatif du lotissement « Les Peupliers » a été accepté le 13 août.

Lecture est faite d'une réclamation d'un riverain qui est refusée par le Conseil car la demande n'est pas compatible avec le règlement d'urbanisme qui impose à notre collectivité de prévoir l'extension possible du lotissement. Un courrier explicatif lui sera adressé.

V. AFFAIRES SCOLAIRES

- Mme Katia DE OLIVEIRA explique que le protocole sanitaire à l'école pour cette rentrée est presque identique à celui de la fin de l'année scolaire 2020/2021.
La rentrée des petites sections a été échelonnée à l'initiative de l'enseignante, un goûter de pré-rentrée a eu lieu le lundi 30 août.
Il y a cette année beaucoup de nouveaux élèves en petite section, l'effectif total de l'école est de 120 enfants.
- Pendant les vacances scolaires, le préau ludique a été aménagé en salle de motricité pour les petits. Quelques aménagements restent à réaliser pour maîtriser la résonance de la pièce.
- Les achats suivants ont été réalisés pour l'école :
 - o 6 lits pour le dortoir à 309 € HT le lot
 - o 1 écran mural pour la classe de M. Thomas PELETTE à 172 € HT
 - o 2 tricycles pour 268 € HT
- Garderie : le départ d'un agent a été compensé par l'augmentation du temps de travail d'un autre agent déjà en fonction.

VI. LOCATION SALLES

Pour la pratique du sport les salles de la commune sont gratuites pour les associations de la commune. Pour les intervenants extérieurs qui ne sont présents que quelques heures par semaine, M. le Maire propose de faire un tarif à 25 € par mois pour une séance d'1h par semaine à la salle Jean Moulin ou dans celle du presbytère. Pour la salle Polyvalente le tarif est fixé à 30 € par mois pour 1 séance d'1 heure par semaine.

Maintien du prix de 100 € / mois pour l'association ALL DANSE qui évolue à la salle polyvalente.

VII. CREDITS BUDGETAIRES

Le trésorier nous demande de budgéter des écritures liées aux amortissements des panneaux photovoltaïques. Les crédits du budget du lotissement sont légèrement modifiés en conséquence.

VIII. COMPTE RENDU DE REUNIONS

1) Contrôle d'accès aux déchetteries (Bruno LEROUX)

Ce contrôle se fera par l'intermédiaire d'un badge (attribué à chaque foyer).

Son objectif est de contrôler les flux en déchetteries afin de maîtriser la taxe sur les ordures ménagères. Au cours de la semaine 37 un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants auquel sera joint un formulaire à compléter pour acquérir son badge.

La mise en place du contrôle obligatoire des badges devraient être réalisée au printemps 2022.

2) Assemblée Générale Groupe Ka' Danse (Marie-Claire GUEVARA)

L'association est actuellement en suspend par manque de bénévoles pour assurer les cours et la direction.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- M. BLIN est recruté à partir du 4 octobre en qualité d'agent technique.
- Le bras de la débroussailleuse de la commune est cassé, le devis de réparation s'élève à 6 454,78 € TTC.
- Remerciements de l'association du Don de Sang pour la subvention versée par notre collectivité et le prêt de la salle Polyvalente et de la famille de M. Eugène JOBARD pour le mot de sympathie adressé lors de son décès.

La séance est levée par le Président à 22h40